


Revalorisation du SMIC...pas si compliqué (que le pense G. Duval)

 blogs.alternatives-economiques.fr/zemmour/2018/12/11/revalorisation-du-smicpas-si-complique-que-le-pense-g-duval

- Michaël Zemmour
- 11/12/2018

Dans un article récent, intitulé « augmenter le SMIC, pas si simple », Guillaume Duval discute les problèmes que pose la revalorisation du SMIC. Si cette question mérite d'être discutée sur le fond (ce n'est effectivement pas une question simple), il semble tout de même que cela ne soit pas aussi compliqué que ce que Guillaume Duval présente. En particulier, le choix de ses indicateurs le conduit à dramatiser un peu les « risques » d'une revalorisation du salaire minimum.

En effet Guillaume Duval nous indique notamment que

- Le SMIC a certes peu augmenté depuis 2008, mais qu'il avait beaucoup augmenté de 2000 à 2007 et qu'au final il a plus augmenté que le salaire moyen depuis 2000.
- Que la hausse du SMIC aurait des effets d'entraînement sur l'ensemble des salaires et augmenterait donc le coût du travail
- Que cela présente un risque sur la rentabilité des entreprises en augmentant la "part des salaires dans la VA"

Ces éléments de diagnostic me semblent critiquables car ils dramatisent inutilement la situation. Prenons les éléments un par un (désolé ce sera "une bataille de chiffres" mais il est utile de discuter des faits, avant de discuter du souhaitable).

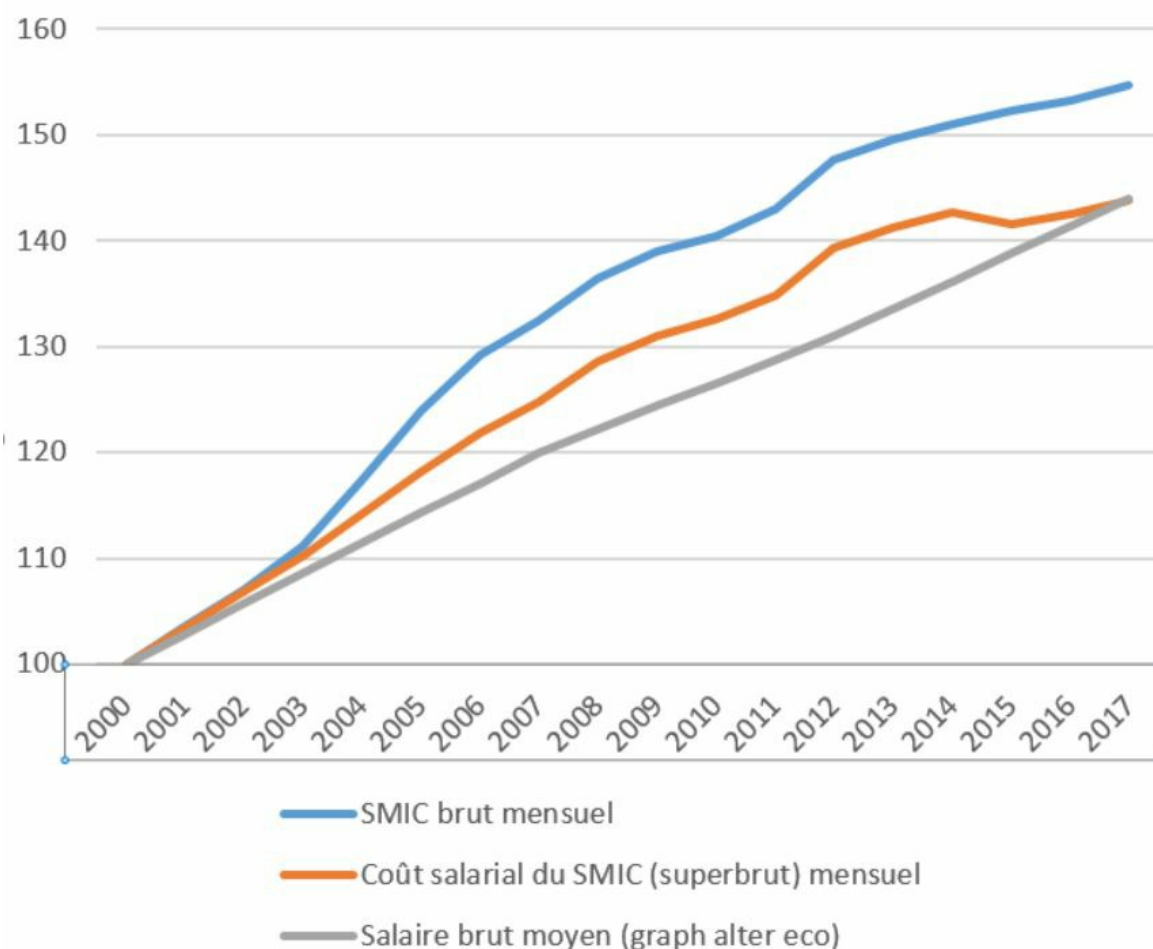
1. Le SMIC aurait augmenté plus vite de 2000 à 2007 que le salaire moyen.

C'est vrai si on parle du SMIC brut. Mais ce n'est pas le SMIC brut qui détermine le coût pour l'employeur, puisqu'il n'inclut pas l'ensemble des cotisations sociales employeur (le patronat le rappelle suffisamment régulièrement pour qu'on ne l'oublie pas).

Or dans la période où le SMIC brut a augmenté plus rapidement que le salaire moyen, il y a eu deux vagues d'exonérations de cotisations employeur qui ont concerné le SMIC et pas ou peu le salaire moyen : une en 2004-2005-2005 (Exo Fillon) et une en 2013-2014 dans le cadre du pacte de responsabilité. Ces exonérations « défensives » ont précisément été mises en place pour que le coût du travail au niveau du SMIC n'augmente pas ou peu.

Aussi de ce fait, le « coût du travail » au niveau du SMIC (le SMIC superbrut) a en fait évolué beaucoup moins vite que le SMIC brut sur la période. Au final, sur la période 2000-2017, le coût du travail au niveau du SMIC n'a pas augmenté plus que le salaire moyen, ce qui change le diagnostic.

SMIC brut et superbrut (mensuel)



2. Une hausse du SMIC entraîne une hausse des autres salaires

C'est en partie vrai et tant mieux, mais ces effets d'entraînement sont limités : lorsque le SMIC augmente, les salaires immédiatement au-dessus du SMIC augmentent également, mais ils augmentent moins à mesure que l'on s'éloigne du SMIC. Dans une étude sur la période 2000-2005,

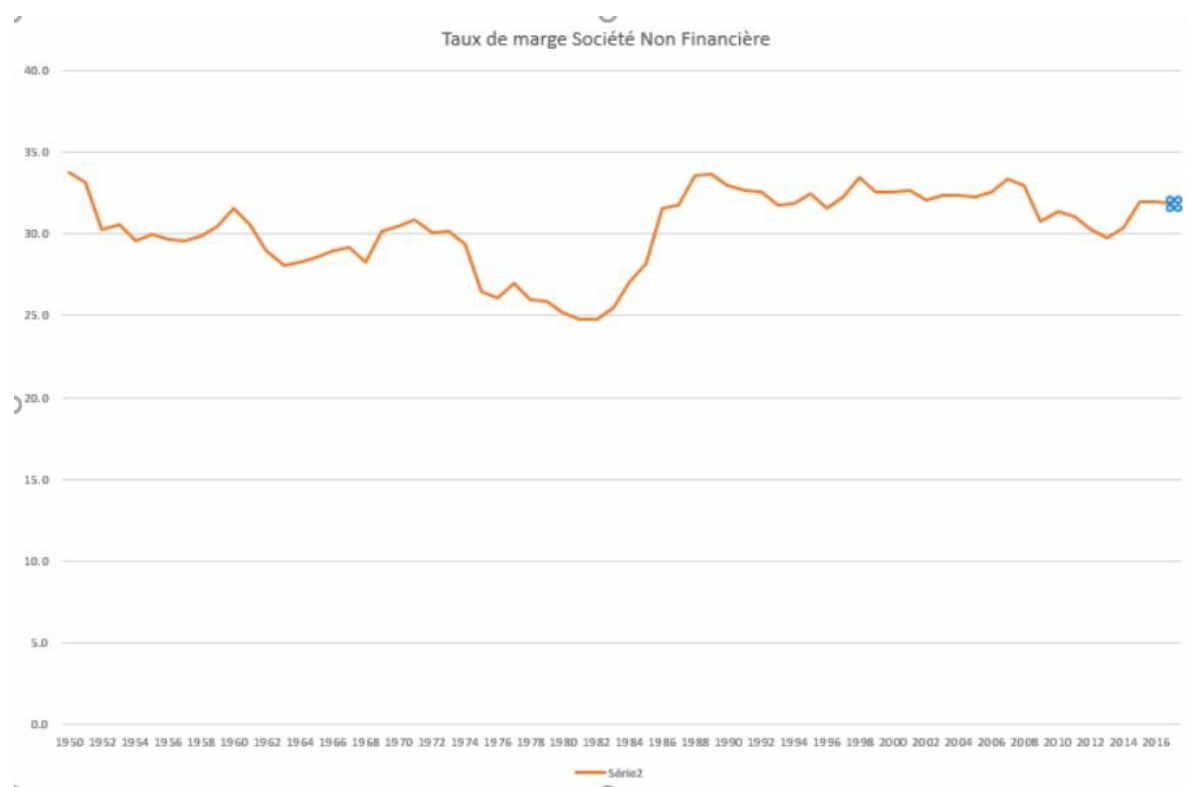
Selon le rapport des experts sur le SMIC de 2017 (qui insistaient pourtant beaucoup sur le « danger » d'un effet d'entraînement), une hausse de 1% du SMIC brut se traduit par une hausse du salaire moyen de seulement 0,14%, 0,1% par un « effet direct », 0,04% par un effet qui transite par la revalorisation des minima de branche (annexe du rapport de 2017).

En résumé et en moins technique : le plus probable est qu'une revalorisation du SMIC resserre les écarts de salaire entre les bas salaires et le salaire médian, mais ne se traduit pas par une hausse du salaire médian.

3. La part des salaires dans la valeur ajoutée risquerait d'augmenter

On pourrait discuter de savoir si c'est une bonne ou une mauvaise chose ; en particulier dans un contexte où taxer les profits devient très difficile pour des raisons d'évasion fiscale, on pourrait penser qu'agir au niveau de la distribution du revenu primaire salaire/profit est le meilleur moyen de contenir les inégalités. De plus, il y a de nombreux déterminants du partage de la valeur ajoutée (en particulier l'emploi) et il est peu probable que le SMIC ait une influence importante sur cet indicateur.

Mais l'indicateur retenu par G. Duval (une part de la valeur ajoutée en tendance baissière) ne correspond pas tout à fait à l'actualité, notamment parce qu'il n'intègre pas les effets du CICE. Hors le CICE (qui va d'ailleurs être transformé en baisse de cotisations) agit comme une baisse de la part des salaires dans la VA. Si on regarde le taux de marge (la part du profit dans la valeur ajoutée), dont l'indicateur intègre les effets du CICE, on voit que celui-ci s'est considérablement redressé depuis la crise, probablement en grande partie du fait du CICE. Il est actuellement entre 31,5 et 32, c'est à dire quasiment à son niveau d'avant crise. Là aussi on peut discuter de savoir si cela est trop ou pas assez, mais le CICE coûte suffisamment cher par ailleurs pour qu'on ne néglige pas ses seuls effets avérés: avoir restauré les profits.



Encore une fois, la question de la revalorisation du SMIC mériterait une discussion plus approfondie. Par exemple, le point soulevé par Guillaume Duval selon lequel en relevant le pouvoir d'achat des salariés, on risque de creuser les déséquilibres de la balance commerciale est une vraie question, mais celle-ci se pose aussi avec n'importe quelle mesure améliorant le pouvoir d'achat.

Mots-clés : SMIC

A lire également
